

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(17\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 12 décembre 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 12 décembre 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[12 décembre 1875](#)
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire[Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin demande à Grebel s'il a les conclusions d'Esther Lemaire dans le procès du tribunal de Vervins car il ne se rappelle pas de la critique qu'elle a faite de ses écritures. Il lui demande s'il poursuit les expériences sur les formatrices.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin", Procédure \(droit\)](#)
Personnes citées[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)
Lieux cités[Vervins \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)

Collation1 p. (145v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Nervilles 19 X^{bre} 77

Cher Monsieur Greber,

N'avez-vous pas entre les
mains la copie des conclusions
que M^{re} Godin a prises dans
le dernier procès devant le tri-
bunal de Nervines ? Je suis
désireux de me rappeler la
critique qu'elle y fait de mes
écritures et de mes livres.

Continuez-vous les expé-
riences sur les formations
ou les matières qui doivent
servir à leur construction ?

Votre tout dévoué

Godin